

Le Sentier, le 22 janvier 2020

**PROCES-VERBAL/ NO 3/2019  
de l'assemblée générale  
du Conseil de Village  
de la Fraction de Commune  
du Village du Sentier**

<b>DATE</b>	Mardi 17 décembre 2019
<b>HEURE</b>	19 h 00
<b>LIEU</b>	Buffet de la Gare, Le Sentier
<b>PRESIDENCE</b>	M. Jean-Paul Beyeler
<b>SCRUTATEURS</b>	Mme Patrizia Golay et M. Théo George
<b>SECRÉTAIRE</b>	Mme Janine REY

C'est devant un auditoire de 34 citoyennes et citoyens, membres du Conseil et du Bureau compris, de Mme Ingrid Golay, secrétaire du Conseil Exécutif, ainsi que de M. Bernard Le Coultre, boursier, que M. Jean-Paul Beyeler ouvre l'assemblée générale et souhaite la bienvenue à tous. Le Président demande s'il y a des remarques relatives à l'ordre du jour. Aucune. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel
1. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2019
2. Assermentations
3. Communications du bureau
4. Communications du Conseil Exécutif
5. Préavis n° 3/2019 : Budget 2020
6. Préavis n° 4/2019 : Rénovation des fauteuils du cinéma *La Bobine*
7. Election d'un nouveau membre à la commission du budget
8. Divers et propositions individuelles

1. **APPEL**

**Mme Patrizia Golay** procède à l'appel.

**Excusés**

**(6)** : MM. Hervé Cart, Norbert Rochat, Jean-Pierre Sirna, Mmes Michèle Capt, Nicole Christin, Anne-Catherine Rochat.

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2019**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

3. **ASSERMENTATIONS**

**M. Jean-Paul Beyeler** invite MM. Bernard Le Coultre et Claude Pierroz à venir devant l'assemblée. Il procède à leurs assermentations et leur souhaite la bienvenue.

#### 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président a reçu un courrier de M. Hervé Cart s'excusant de ne pas pouvoir venir à l'assemblée du 17 décembre. Par la même occasion, M. Cart présente sa démission du Conseil pour des raisons de santé.

#### 5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL EXECUTIF

**M. Beyeler** passe la parole à **M. Jacques-André Bovay** qui lit le rapport de M. Jean-Pierre Sirna, excusé.

##### Dicastère Cinéma - M. Jean-Pierre Sirna

Pour cette année, pas de travaux majeurs, seulement de l'entretien courant et la pose d'une barrière à l'entrée du parking afin d'éviter du stationnement sauvage, barrière qui restera ouverte l'hiver afin de faciliter le déneigement de la commune, mais qui a déjà un effet très dissuasif.

Concernant le personnel, aucun changement.

Quelques chiffres en ce qui concerne la projection :

A fin novembre, ont été projetés : 170 films pour 324 séances, suivies par 7'100 spectateurs. Chiffres très légèrement supérieurs par rapport à l'année dernière. Actuellement, l'offre du cinéma se compose :

- Films du Sud
- Exploration du Monde
- Ciné pour tous
- Lanterne magique.

Et depuis l'année prochaine, une collaboration avec la cinémathèque Suisse.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée, pour remercier tous les collaborateurs du cinéma pour leur travail tout au long de l'année.

Je n'ai pas d'autres commentaires à formuler et je reste bien entendu à disposition pour d'éventuelles remarques ou questions.

##### Dicastère Eclairage public, Grand'Rue 64, PPE du Gros Tronc - Mme Sylvie Damiano

J'ai le plaisir de vous relater les travaux réalisés depuis le mois de juillet 2019.

##### **Eclairage public**

Les travaux des quartiers de Jolimont, des Moulins et des Mélèzes sont terminés.

La pose des trois luminaires pour la jonction avec le village de L'Orient sur la route des Amoureux est également terminée.

Ces améliorations ont suscité bon nombre de commentaires positifs de la part de la population.

Comme vous pouvez le voir dans le budget, les travaux d'amélioration et de mise aux normes de l'éclairage public vont continuer ces prochaines années.

Les candélabres dédiés à l'accrochage des étoiles ont été équipés de prises afin de faciliter la pose et le raccordement de celles-ci. Le gain de temps est de l'ordre de 50 % par rapport aux années précédentes.

Pour rester dans les festivités de fin d'année, le sapin de Noël, bien que chétif, a été décoré à l'aide de nouvelles guirlandes achetées cette année. D'un avis général, cette décoration plaît et nous remercions au passage Ricardo de la SEVJ pour son travail.

Après une année sans diffusion de musique courant décembre, et suite aux sollicitations de diverses personnes, le Conseil Exécutif a décidé de remettre une animation musicale dans la Grand'Rue. M. Chevalier s'est occupé de cette mise en place en nous signalant toutefois qu'il s'agissait de la dernière année. Une autre option sera étudiée pour l'année prochaine.

M. Denis Rochat est remercié pour la fourniture de l'électricité à titre gracieux.

### **PPE du Gros Tronc**

Tout se passe bien avec le locataire, rien à signaler.

### **Grand'Rue 64**

Les appartements et garages sont tous loués. Mme Laure Michou, la dernière arrivée, s'occupe de la conciergerie à notre entière satisfaction.

Je vous souhaite un Joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année.

### **Dicastère La Tour, Congélateurs et Orbe 7 - M. Norbert Racine**

#### **La Tour**

1. Tous les appartements et garages sont loués. La rénovation de l'appartement no 13 est terminée, il est loué depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019.
1. L'installation photovoltaïque a produit 8'631 kWh dont 3'722 kWh en consommation directe pour le congélateur et 4'909 réinjectés dans le réseau.
2. Suite à deux coupures d'électricité, l'entreprise Schindler est intervenue pour remettre l'ascenseur en marche. J'ai demandé une petite formation afin de pouvoir le faire soi-même. J'ai également eu des explications pour m'introduire dans la fosse si un locataire faisait tomber quelque chose dedans mais vu la profondeur et la dangerosité de l'intervention, je contacterai Schindler si cela se produit pour les laisser faire et facturer directement l'intervention au locataire. Des places de parcs ont été peintes derrière le bâtiment pour les locataires de la Tour.

#### **Congélateurs**

Les travaux de rénovation ont été terminés dans les délais. La collaboration avec l'entreprise mandatée a été plutôt laborieuse mais l'installation est en ordre et en fonction. Nous avons profité de l'arrêt du congélateur pour nettoyer l'intérieur ainsi que les cases accessibles. Malheureusement certaines cases sont restées fermées et n'ayant pas tous les doubles de clés, elles sont restées sales. J'ai été surpris par le comportement des gens qui malgré le courrier ne sont pas venus vider leur case. Une trentaine ont été forcées et vidées pour les travaux, la marchandise remise en place et les cylindres endommagés facturés.

En plus de ces cas, une trentaine d'autres personnes ne sont pas revenues pour déplacer leurs marchandises du container provisoire à leur case. Je m'en suis

occupé à la dernière date. La première chambre froide pour l'accès au congélateur a été désactivée et repeinte.

Ces travaux ont également permis de mettre à jour la base d'adresses des cases, de l'ordre dans les contrats et établir une nouvelle formule pour les nouveaux contrats. Un nouveau système de facturation a également été mis en place par le boursier. Il reste environ 20 cases à louer.

### **Orbe 7**

Tous les appartements sont loués. Les travaux d'isolation étant terminés, les loyers seront réadaptés en collaboration avec la chambre vaudoise immobilière. Ces nouveaux loyers entreront en vigueur courant 2020.

### **Dicastère urbanisme, sport et culture - M. Pierre-Alain Follonier**

Au sujet de l'atelier et de l'outillage, le Conseil exécutif a décidé de conserver l'entier du local pour pouvoir entreposer entre autres les étoiles de Noël, des bancs durant l'hiver, etc...L'outillage est utilisé par nos concierges. Un tracteur pour la tonte des gazons et une faucheuse seront vendus. Le véhicule est employé par les personnes qui s'occupent de vider les poubelles, de faire les panneaux d'affichage et les distributeurs à sachets pour crottes de chien.

Au sujet des rives du lac et des jardins publics et après avoir rencontré les personnes qui s'en occupent et être passé à plusieurs reprises, il en ressort qu'en grande partie, les gens mettent bien leurs déchets dans les poubelles. Bien sûr, il arrive quelques fois durant la belle saison en fin de semaine qu'il y ait du bruit et des verres vides au jardin public vers la Migros. N'hésitez pas à avertir la gendarmerie si cela gêne le voisinage et sachez que le Conseil Exécutif est attentif à ce problème.

En ce qui concerne le couvert à grillades et les parcs à vélos, les dossiers sont toujours en mains de la commune.

Pour information au printemps ou à l'automne 2020, une grosse coupe de bois est prévue entre la Haute-Route et le Chemin de Jolimont.

Nous recevons beaucoup de demandes pour aider les sociétés sportives et culturelles.

Les personnes suivantes ont fêté leurs 90 ans.

- 25 juillet, Mme Madeleine Rochat,
- 9 août, Mme Paulette Hauser,
- 6 septembre, Mme Lucette Aubert,
- 18 septembre, Mme Aline Yersin,
- 3 novembre, Mme Ruth Vallon,
- 5 juillet, Mme Madeleine Zooler a fêté ses 100 ans.

### **Dicastère Administration et finances - 2<sup>ème</sup> semestre 2019 - M. Jacques-André Bovay**

Le Conseil Exécutif s'est réuni à 12 reprises durant la période juillet-décembre afin de traiter les affaires courantes du Village.

**1<sup>er</sup> août 2019** : La manifestation organisée et mise sur pied par les 4 villages a rencontré, comme ces dernières années, un vif succès. La cuvée 2019 était présidée par le village du Brassus.

Les sites internet du Village du Sentier et du cinéma ont été remis à jour et sont régulièrement actualisés.

Le 2 décembre, M. Etienne Roy a rendu visite comme chaque année aux Autorités villageoises du Sentier. M. le Préfet a relevé la totale présence de l'ensemble des personnes conviées à cette séance annuelle.

Avant de clore mon rapport, je remercie tous les collaborateurs, aide, personnel qui ont travaillé pour le Village. Je profite de remercier mes collègues du Conseil, la secrétaire et le boursier pour leurs disponibilités et leur engagement afin de mener à bien les affaires villageoises.

En cette fin d'année, je tiens au nom des membres du Conseil exécutif à souhaiter à tous une belle Fête de Noël et mes meilleurs vœux de santé pour cette année 2020 qui arrive à grands pas.

Le Président demande s'il y a des questions concernant les différents rapports.

**M. Laurent Guinand** souhaite obtenir des informations sur la coupe d'arbres entre Jolimont et Haute-Route. Il demande ce qu'il en est des arbres sis à la crête de la Haute Route, en amont des maisons d'habitation. A cet endroit, des sapins extrêmement hauts pourraient être menaçants s'il y avait un peu de vent. Est-ce que les sapins de la Crête de Haute-Route appartiennent au Village ?

**M. Follonier** interroge s'il s'agit des arbres situés derrière l'ex-Charly Rochat.

**M. Guinand** répond par l'affirmative en précisant qu'il s'agit de toute la lignée des maisons en amont de Haute-Route en direction du Pont.

**M. Follonier** informe qu'une partie depuis le réservoir appartient au village. Il prend note de la remarque et avertira M. Jean-Luc Debonneville qui ira marteler là-bas, de faire un tour.

Le Président remercie M. Bovay pour son rapport, ainsi que les autres membres du Conseil Exécutif.

## **6. Préavis no 3/2019 : Budget 2020**

Le Président passe la parole à Mme **Joëlle Reymond**, rapporteure, pour la lecture du rapport de la commission.

La Commission du budget s'est réunie le jeudi 5 décembre 2019 à 18.30 heures au local du Conseil Exécutif, rue de l'Orbe 7, afin de s'acquitter du mandat confié par l'Assemblée des citoyens de la fraction de commune du Village du Sentier.

La Commission était composée de MM. Laurent Guinand, Didier Vaucher-de-la-Croix et Mme Joëlle Reymond, rapporteure.

Etaients présents pour le Conseil Exécutif M. Jacques-André Bovay, Président, Mme Sylvie Damiano, MM. Pierre-Alain Follonier, Norbert Racine, Jean-Pierre Sirna, membres et Bernard Le Coultre, boursier.

Le budget a été parcouru point par point avec M. Jacques-André Bovay. Au cours de sa lecture, nous avons reçu des réponses à toutes nos questions.

Le budget soumis se présente comme suit :

Aux revenus

Fr. 1'112'754. —

Aux charges Fr. 1'111'025. –  
 Soit un excédent estimé des revenus de Fr. 1'729. –

La Commission précise les points suivants :

Comptes 101.300 – Indemnités, jetons de présence,  
 101.317 – Frais de séances conseil, civilités,  
 pour un total de Fr. 66'850. –

Ces 2 comptes sont à considérer en bloc, et malgré tout une augmentation d'environ Fr. 15'000. – est à noter par rapport aux comptes 2018.

Cette augmentation semble avoir été quelque peu surestimée.

Compte 110.311.1 – Site internet – hébergement, publicité pour Fr. 5'710.--.

Le Village est propriétaire de 2 sites internet, un pour le Village et l'autre pour le Cinéma. Il y a eu un changement de prestataire. Des mises à jour sont nécessaires régulièrement et le forfait pour les frais d'hébergement des 2 sites se monte à Fr. 240. – par mois.

Compte 150.365 – Subsidés aux sociétés (Sports)

La participation du Village pour les JOJ 2020 a été estimée à Fr. 7'000.--.

Le total du poste 15, intitulé *Affaires culturelles, loisirs*, constitué par les subsidés et autres manifestations se monte à Fr. 126'385.--, ce qui représente le 11.37 % des charges au budget.

Comptes cinéma

Les recettes de films au 351.423.1 sont stables ces dernières années et se montent à environ Fr. 80'000.--.

Le compte 351.316 – Location films et publicité lui est intimement lié puisqu'il s'agit essentiellement de redevances aux distributeurs.

Ces frais sont très importants, mais incompressibles et représentent environ 74 % des recettes de films.

Compte 352.423.1 – Location cases congélation

Les travaux entrepris au congélateur collectif durant cette année 2019 sont terminés et le montant estimé de Fr. 15'000. – pour la location des cases en 2020 est conforme à la réalité.

Comptes énergies des bâtiments La Tour et Grand'Rue 64

Achat énergie La Tour, 352.312, vente énergie 352.435 – surplus de ventes de Fr. 7'550. – .

Achat énergie Grand'Rue, 354.312, vente énergie 354.435 – surplus de ventes de Fr. 3'660. – .

Dans le calcul de la vente d'énergie sont pris en considération les achats d'énergie pure ainsi que des frais comptabilisés sous d'autres comptes tels que ramonage, contrats d'entretien, les frais de la Chambre Vaudoise, les cotisations et les taxes d'épuration. Ceci explique l'excédent du montant répercuté pour la vente d'énergie.

Compte 430.312 – Eclairage public – Achat énergie

Le montant au budget est estimé sur la base d'un forfait mensuel de Fr. 1'600.--. Cependant nous pouvons espérer une baisse quant à ces frais, suite au remplacement de toutes les ampoules par des ampoules économiques.

Concernant les bâtiments, la Commission a suggéré au Conseil Exécutif d'organiser en début d'année prochaine avec la Commission du Patrimoine une séance de réflexion sur la gestion, l'entretien et la rentabilité des différents bâtiments.

Serait-il possible que le budget soit établi quelques semaines plus tôt afin de laisser à la Commission le temps de l'étudier et éventuellement d'y faire apporter une quelconque modification avant qu'il soit transmis aux citoyens ?

Au terme de son rapport, la Commission du budget tient à remercier le président et les membres du Conseil Exécutif, ainsi que le boursier pour le bon déroulement de la séance et pour les renseignements qui leur ont été fournis.

Au vu de ce qui précède, la Commission vous invite, Mesdames et Messieurs à voter les conclusions suivantes :

1. Adopter le budget 2020 tel que présenté.

1. Relever la Commission de son mandat.

2. Nommer un nouveau membre en remplacement du rapporteur soussigné.

Avant de poursuivre, **M. Beyeler** ajoute une remarque concernant le rapport de la commission. Le paragraphe suivant l'a interpellé : *serait-il possible que le budget soit établi quelques semaines plus tôt afin de laisser à la Commission le temps de l'étudier et éventuellement d'y faire apporter une quelconque modification avant qu'il soit transmis aux citoyens ?* La commission du budget n'a pas le pouvoir de demander au Conseil exécutif de modifier un préavis. Elle est convoquée pour examiner le préavis reçu, émettre des remarques dans le rapport. S'il y a des grandes modifications à apporter, il faut rédiger un amendement écrit à l'assemblée générale. M. Beyeler a obtenu ces renseignements en téléphonant à la Préfecture lundi après-midi pour être sûr de ce qu'il allait avancer à l'assemblée général soit juste.

La commission ne peut pas demander au Conseil exécutif de modifier un préavis. Ce dernier est rédigé. Il est présenté à l'assemblée. Elle accepte ou pas les amendements et accepte au final le préavis. Le Président attire l'attention des conseillers en mentionnant que les prochaines commissions devront tenir compte de cette information lors de l'examen des futurs préavis.

Sans aller à l'amendement, **M. Carmelo Sciaccia** exprime le souhait d'obtenir à l'avenir les comptes quelque peu à l'avance.

**M. Beyeler** passe à la lecture des têtes de chapitres.

**Mme Antoinette Leresche** interroge pourquoi dans le budget 2020 le point 110.301 traitement du personnel se monte à Fr. 2'000.— alors que dans les comptes 2018 ce point s'élevait à Fr. 9'408.—.

**M. Bernard Le Coultre** répond que dans ce compte figuraient les employés du Village et les extras en 2018 comme Mme Magnin, personnel non fixe. Actuellement, il y a moins de personnel. Le traitement du personnel chargé de l'installation des étoiles figurera sous le compte des étoiles.

**M. Denis Rochat** étonné demande si l'achat d'énergie concerne le chauffage du bâtiment de l'Orbe 7. Avec l'isolation périphérique venant d'être réalisée, M. Rochat s'étonne qu'il n'ait pas été prévu une baisse de l'achat d'énergie. L'isolation périphérique la fait baisser à peu près de 30 %.

**M. Bovay** relève que normalement ce compte ne devrait pas être trop important. Le Conseil exécutif n'a pas encore reçu de décompte suite à cette isolation.

**M. Denis Rochat** signale que le montant dépasse de Fr. 1'500.— celui figurant dans les comptes 2018.

**M. Bovay** répond que la remarque est juste. Les charges au budget sont trop élevées. Le Conseil Exécutif est reparti sur la même base que 2018. Compte

tenu de l'augmentation des loyers facturés aux locataires, ce compte devrait diminuer fortement.

Le Président ouvre la discussion.

**M. Gonzalo Bravo** interroge avec humour si les comptes sont justes. Il évoque un problème. Autant d'argent et travailler toute une équipe, durant une année, pour un excédent de Fr. 1'700.--. Est-ce normal ?

Le Président demande s'il y a encore des questions. Aucune.

Il clôt la discussion. Il est passé au vote des deux conclusions du préavis qui sont acceptées à l'unanimité. Le Président remercie Mme Joëlle Reymond, rapporteure, et les membres de la commission pour leur travail.

#### 7. **Préavis no 4/2019 : Rénovation des fauteuils du cinéma *La Bobine***

Le Président passe la parole à **M. Francisco Sanchez** pour la lecture du rapport de la commission.

La commission nommée par le Conseil de Village s'est réunie le jeudi 28 novembre 2019 à la salle du cinéma *La Bobine* au Sentier.

A cette occasion, les membres de la commission étaient présents.

Mme Corinne RoCHAT, MM. Hervé Cart et Francisco Sanchez, membre rapporteur de la commission.

Lors de cette séance, le conseil était représenté par M. Jacques-André Bovay, Président et M. Jean-Pierre Sirna, responsable du cinéma du Sentier.

Nous les remercions de leur présence et des réponses qu'ils ont apportées à nos questions.

Nous avons débuté la séance par la visite de la salle et l'état des fauteuils.

Nous avons constaté qu'après 33 ans de loyaux services, la structure des fauteuils est en bon état. Effectivement c'est seulement le revêtement des fauteuils qu'il faut remplacer (la mousse et le tissu sur les sièges et les accoudoirs, ceci avec un tissu anti-tâche, anti-feu et surtout lavable). Nous avons rendu attentif les membres du conseil sur le choix du tissu, afin que celui-ci puisse avoir une plus longue vie possible.

La salle du cinéma du Sentier a une importance capitale non seulement pour la vie culturelle du Village mais également de la Vallée.

Elle est beaucoup utilisée, 330 projections par année et une fréquentation d'une quarantaine de spectateurs en moyenne par séance, pour promouvoir le cinéma sous toutes ses formes. Cinéma pour tous, Ciné-doc, Exploration du Monde, Films du Sud, Lanterne magique.

Elle peut être également louée pour des séances culturelles, des séances d'information organisées par des entreprises de la vallée ou des meetings électoraux, etc.

Effectivement la rénovation des fauteuils est nécessaire pour maintenir l'attrait et le confort des utilisateurs de la salle.

Nous avons pris la décision sur la connaissance d'un seul devis, un autre devrait suivre. Le conseil est déterminé à ne pas dépasser la somme proposée qui est de Fr. 94'843.75.

La commission propose de faire un évènement médiatique à la fin des travaux pour promouvoir l'utilisation de la salle et encourager les combiers à venir plus souvent voir les films programmés. Nous avons aussi proposé de faire appel à une aide extérieure comme la Fondation Paul Edouard Piguet. Un dossier devrait prochainement parvenir à la Fondation.

Nous tenons à remercier l'équipe qui fait vivre notre cinéma pour leur engagement, leur ténacité, leur intérêt et leur professionnalisme.

La commission recommande à l'unanimité d'accepter les 4 conclusions du préavis 4/2019.

1. Autorise le Conseil exécutif à réaliser les travaux de rénovation des fauteuils du cinéma *La Bobine*.
2. Alloue dans ce but un crédit de Fr. 94'843.75.
3. Décide de financer l'investissement par la trésorerie courante.
4. Décide d'amortir l'investissement net par un prélèvement unique de CHF 94'843.75 dans le compte 9282.15 - Fonds de réserve - Fonds du cinéma.

Le Président ouvre la discussion.

**M. Régis Golay** demande une précision concernant ces fauteuils. S'il a bien compris le rapporteur, le Conseil Exécutif n'a pas encore passé de commandes et attend un second devis. Est-ce bien cela ?

**M. Bovay** répond par l'affirmative. Le préavis a été rédigé sur la base d'un devis.

Le Conseil Exécutif doit faire entrer au minimum 2 devis. Celui de Fr. 94'000 ne sera de toute façon pas dépassé. Vu que le Conseil a un devis, c'est le plus cher.

**M. Golay** trouve un peu dommage de se lier ainsi. Il aurait pu ouvrir un crédit de Fr. 100'000.-- à ne pas dépasser. Si le second devis s'élève à Fr. 96'000.--, qu'est-ce que le Conseil exécutif fera ?

**M. Bovay** répond que ce ne sera pas le cas. Le devis de Fr. 94'000.-- comprend tout ce qui sera changé. L'entreprise venue sur place a étudié le problème. Le devis est concret. Pour engager les travaux, ils doivent avoir 2 devis. Le 2<sup>ème</sup> devis ne pourrait être qu'inférieur à celui du devis initial de Fr. 94'000.--.

**M. Golay** dit que c'est un peu dérangent, mais comprend la démarche.

**M. Bovay** relève que M. Sirna a fait son travail. Les devis ne sont pas rentrés. Avant de rédiger le préavis, il a relancé ces entreprises qui avaient promis de venir cette année, mais cela sera au début de l'année prochaine.

**M. Bovay** émet une remarque concernant le rapport de la commission pour la fréquentation de 330 projections avec une moyenne de 40. C'est plutôt 30 à la lecture des comptes. Il ne sait pas si M. Sirna a donné ce chiffre ou si cela a mal été compris. 40 c'est beaucoup.

**M. Sanchez** relève que M. Sirna avait donné le chiffre de 36 ou 37, et la commission a arrondi vers le haut.

**M. Bovay** remercie la commission d'avoir arrondi favorablement, mais concrètement il aurait fallu arrondir contre le bas. D'après le rapport de M. Sirna, le nombre de spectateurs devrait normalement monter en 2019.

**M. Sanchez** espère atteindre ce chiffre si les travaux sont réalisés.

**M. Bovay** en prend note.

Le Président demande s'il y a encore des questions. Aucune. Il clôt la discussion.

Il est passé au vote des conclusions du préavis.

1. accepté sans avis contraire avec 2 abstentions
2. accepté sans avis contraire avec 3 abstentions
3. accepté sans avis contraire ni abstention

4. accepté sans avis contraire avec une abstention

Le Président remercie **M. Francisco Sanchez**, rapporteur, ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

#### 8. Election d'un nouveau membre à la commission du budget

**Mme Joëlle Reymond**, rapporteure, est membre sortant. **M. Didier Vaucher-de-la-Croix** devient rapporteur, **M. Laurent Guinand** et **Mme Claire-Lise RoCHAT**, membres de la commission. Le Président attend une proposition pour un membre suppléant. **M. Philippe Bohren** est élu avec acclamations.

#### 9. Divers et propositions individuelles

Le Président mentionne que, lors de la dernière assemblée, M. Edmond Riethauser lui a demandé pourquoi les documents n'étaient pas envoyés par e-mail comme cela se passe beaucoup dans les sociétés. Lors de la visite du Préfet de décembre, il a profité de lui poser la question si c'était possible. Le Préfet lui a répondu affirmativement.

Réponse différant totalement de celle de Mme Voutaz ayant répondu à l'époque que les convocations devaient absolument être envoyées par la Poste. Le Président aimerait connaître l'avis des citoyens. En procédant par e-mail, 3 personnes dans la salle ne possèdent pas d'e-mail. Elles recevront par la poste. L'envoi par e-mail permettra de réaliser des économies de papier et de frais de port de Fr. 80.-- à chaque assemblée.

Le Président demande si les citoyens sont pour ou contre ?

**M. Régis Golay** relève qu'effectivement si les citoyens reçoivent les comptes et respectivement les budgets par e-mail, personne ne les lira avant l'assemblée. C'est sûr. Cela représente beaucoup de feuilles de papier. Les citoyens ne vont pas les imprimer. Si les citoyens les ont en main, ils les liront. M. Golay se prononce contre l'expédition par e-mail.

Il est passé à un petit vote indicatif.

Le Président demande quelles sont les personnes d'accord de poursuivre comme actuellement.

Oui : 19

Les personnes pour l'envoi par e-mail : 6

L'affaire est classée. Les convocations seront envoyées par la poste.

**Mme Joëlle Reymond** formule une proposition si elle pourrait ne recevoir qu'un exemplaire étant donné qu'ils reçoivent 2 exemplaires avec son mari.

**M. Beyeler** lui répond qu'antérieurement il avait été décidé de ne pas envoyer au Conseil Exécutif. Cette manière de faire a été abandonnée, car ils se trompaient chaque fois. Certains membres ne recevaient pas. La décision a été prise finalement d'envoyer à tout le monde. Le Président relève qu'il y a peu de couples (5). Il préfère envoyer à chaque membre.

**Mme Laurence Wagner** demande s'il serait possible d'agender la dernière séance de l'année avant le 15 décembre.

Le Président explique dépendre toujours du Conseil exécutif. Quand il reçoit le budget, il doit fixer la date pour la commission, laisser le temps à la commission de prendre connaissance des documents, organiser la séance, laisser au rapporteur du temps pour rédiger le rapport afin qu'il le reçoive ainsi

que M. Bovay 5 jours avant l'assemblée générale. Cette année, ils ont réussi à être dans les temps. L'année passée, c'était très très serré. La décision est entre les mains de M. Bovay.

**Mme Wagner** souligne que cette semaine est très chargée. Elle mentionne les nocturnes des commerçants. Ces derniers se rencontrent deux fois dans la semaine par rapport aux commerces. Elle peut s'excuser. Ce n'est pas un problème pour elle.

**M. Bovay** informe être soumis à l'impératif de devoir déposer le budget à la Préfecture pour le 15 décembre. Comme le suggère Mme Joëlle Reymond, la séance se fera plus tôt dans l'année. Le Conseil Exécutif devra s'organiser différemment. Cela est faisable

**Mme Wagner** relève qu'il ne faut pas tout changer à cause d'elle. Si jamais elle peut s'excuser et ne pas venir.

**M. Beyeler** relève que le mardi est presque le soir arrangeant le plus les citoyens. Beaucoup de personnes sont présentes à chaque assemblée.

**M. Olivier Golay** appuie les dires de Mme Wagner. Ils sont tous deux commerçants. Il relève la réunion avec les commerçants et jeudi les nocturnes avec le Père Noël. Ils ont une semaine chargée.

**M. Vaucher-de-la-Croix** soulève la chance énorme de posséder un cinéma à la Vallée vu le nombre de personnes y vivant. La population peut bénéficier de cet outil formidable mis à disposition. Personnellement, il trouve cela extraordinaire. Encore plus extraordinaire la santé de leurs bonnes finances leur permet de financer par la trésorerie courante la rénovation de tous les sièges.

Ils ont une chance inouïe par rapport au reste de la Romandie.

Il remercie pour la qualité de la décoration du sapin de Noël de cette année. Par rapport à l'année antérieure et même celle d'avant, personnellement, il en remarque beaucoup la différence et le trouve très bien. Il souhaite une bonne continuation.

**M. Désiré Rusovsky** pose une question par rapport au changement des leds. Cela a provoqué une augmentation de la pollution lumineuse. C'est quelque chose de reconnu. N'existe-t-il pas une manière d'y remédier soit en éteignant plus tôt, soit en diminuant l'intensité. Plus il y a de grands passages aux leds, plus il y a de la lumière émise. C'est général partout. Cela pourrait être réglé.

**M. Bovay** informe qu'avec Mme Damiano, ils se sont approchés de la SEVJ comme les autres villages pour savoir si, pour des raisons économiques, l'intensité de la luminosité pouvait être baissée par une diminution du volume et une réduction du temps. Il n'est pas possible d'arrêter à minuit et de reprendre à 3 heures du matin. La SEVJ est consciente du problème et leur adressera une proposition dans le courant de l'année 2020. L'intervention du village est dictée pour des questions économiques et non à cause d'une pollution lumineuse. Si cela marche, cela résoudra les 2 problèmes.

**M. Rusovsky** demande pourquoi il n'est pas possible d'éteindre une partie de la nuit ?

**M. Bovay** répond que le système de nos mâts ne le permet pas.

**Mme Damiano** explique que tous les lampadaires changés actuellement à leds, ont leur intensité lumineuse réduite déjà de 50 % la nuit. Ils ont demandé à la SEVJ de formuler une proposition au Village pour une réduction de l'intensité à 50 % tout le temps. Il y a des normes qu'ils doivent respecter. Ils ne savent pas si c'est possible. Ils en ont discuté avec les autres villages pour une extinction de l'éclairage public la nuit. Il n'est pas possible d'éteindre une rue et pas le passage à piétons.

Pour revenir aux étoiles, elles sont reliées aux mâts de l'éclairage public et elles restent allumées toute la nuit.

**M. Théo George** signale que les lumières ne baissent pas. A la rue des Cytises, il possède une véranda sise juste en-dessous du luminaire. Il remarque que s'il séjourne à cet endroit durant la nuit vers 21-22 h ou vers 4 heures du matin, c'est exactement pareil. Il peut y vivre sans problème.

**M. Bovay** comprend l'étonnement de M. George. Ils ont transmis cette remarque à la SEVJ. Cela diminue vers 23 - 24 h.

**M. Laurent Guinand** intervient en disant que cette diminution lui rappelle quelque chose. Il informe qu'il n'y a pas de diminution généralisée.

Certains luminaires les plus puissants peuvent être réduits sur une période de la nuit, mais les luminaires les moins puissants n'ont pas cette possibilité de commutation sur le degré d'intensité.

La SEVJ leur avait dit à l'époque qu'ils consommaient suffisamment peu et il n'était pas utile de les diminuer. Les plus forts sont réduits sur des périodes de la nuit.

Le Président demande s'il y a encore des questions. Aucune. Il clôt l'assemblée et souhaite à tous un Joyeux Noël et une Bonne Année. Il remercie les citoyens pour leur présence.

La séance se termine à 20.30 heures et elle est suivie du traditionnel vacherin.

Le Président

La Secrétaire

Jean-Paul BEYELER

Janine REY